

Fiche métier - Programme de formation

PUBLIC CIBLE

Assistant.e Maternel.le ayant obtenu.e un agrément du Conseil Départemental.
Professionnel.le de la petite enfance ayant présenté.e l'EP1 et l'EP3 du CAP AEPE

PRÉREQUIS

Avoir un diplôme de l'Education nationale, pour être dispensé des Enseignements Généraux.

OBJECTIFS DÉTERMINÉS

Savoirs et savoir-faire : être capable de / d'

- Présenter l'épreuve de certification EP2 ;
- Être un professionnel de la petite enfance formé et qualifié ;
- **Se former tout en travaillant ;**
- **Améliorer en continue sa pratique professionnelle ;**
- Travailler en équipe ;
- **Possibilité du renouvellement de l'agrément pour 10 ans.**

CONTENUS - PROGRESSION PÉDAGOGIQUE (maquette au verso)

La formation est proposée en 100% distanciel.

L'assistant.e maternel.le peut travailler à son rythme et selon son emploi du temps tout en accueillant des enfants à son domicile.

Découpage séquentiel et succession des thèmes abordés en synchrone et asynchrone : Apports théoriques, Apports professionnels.

ENCADREMENT

Intervenants : Professionnels de la petite enfance qualifiés, des formateurs spécialistes dans leur discipline.

Formateurs : Accompagnement individuel, collectif, corrections des écrits professionnels en synchrone.

Compétences techniques, professionnelles, pédagogiques : démarches pédagogiques réflexives à partir de situations professionnelles, **analyse de la pratique.**

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Classes virtuelles.

SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

La formation est présentée en 8 séquences de formation d'une heure chacune. A la fin de chaque séquence des travaux sont demandés pour la valider.

Un temps de regroupement en synchrone avec un formateur de la discipline est mis en place pour un accompagnement collectif un lundi par mois.

Suivi de l'exécution physique : feuilles de présence (émargements à distance)

Planning d'intervention : 1 séance de 2h /mois en synchrone.

Évaluation à chaud qui permet d'apprécier l'atteinte par les participants des objectifs de la formation en synchrone.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Validation par diplôme.

Tests réguliers des connaissances en asynchrone.

Attestation de réussite

Diplôme préparé : 33 – CAP
Code du diplôme : 50033205
Code RNCP : 38565

Durée de formation : 7 mois
35 heures de formation théorique
en 100% distanciel
35 heures de formation dans une
structure collective selon les
régions

Dates de formation
Date de début de formation :
04/11/2024
Date de fin de formation :
13/05/2025

Convention de stage réalisée
par le centre de formation

Lieu de formation à distance
en synchrone et asynchrone

Lieux d'intervention en stage
Établissements d'Accueil du
Jeune Enfant (AEJE) : Multi
accueil, crèches collectives,
haltes garderies, jardins
d'enfants ou autres ; Structures
d'accueil spécialisé des jeunes
enfants ; École maternelle

Coût de la formation
525 €

Financement CPF

Contact
Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi
9h et 12h30 par
téléphone : 02 40 84 29 84
ou par e-mail : aepe@arifts.fr

MODULE ET SEQUENCES DE FORMATION

(Les séquences déclinées ci-dessous peuvent être amenées à évoluer sensiblement en fonction de nouveaux besoins)

DUREE TOTALE DE LA FORMATION EN SYNCHRONE ET ASYNCHRONE **70 heures**

BLOC 2 - UP2 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

<i>UP2 - B1.1 Etablir une relation privilégiée et sécurisante pour l'enfant</i>	10,50h	35h
<i>UP2 - B1.2 Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</i>	7h	
<i>UP2 - B1.3 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</i>	10.5h	
<i>UP2 - B1.4 Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle</i>	7h	
PFMP – PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL EN STRUCTURE COLLECTIVE – voir selon les régions		35h

BLOC2/UP2 :

Exercer son activité en accueil collectif
Unité spécifique qui permet de comprendre l'accueil de l'enfant en structure collective.

Les contenus théoriques sont :

*L'école maternelle.
Les structures petite enfance.
La réglementation des structures.
Les projets.
Le travail d'équipe.
L'encadrement des activités.
L'entretien des locaux...*